**Indice de corruption**

L’indice de corruption ou IPC note et classe les pays en fonction du degré de corruption présent dans le secteur public d’un pays tel qu’il est perçu par les experts et les chefs d’entreprise.

Dans l’indice de corruption, 13 sources de données qui décrivent un certain nombre de comportements corrompus dans le secteur public tels que le détournement de fonds public, le népotisme dans la fonction publique, l’utilisation de la fonction publique à des fins privées… Mais qui examinent également les mécanismes disponibles pour prévenir la corruption dans un pays tels que la capacité du gouvernement à faire appliquer des mécanismes d’intégrité, la poursuite en justice efficace des fonctionnaires corrompus, l’existence de lois pertinentes sur la divulgation financière etc…

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Données** | **Type d’évaluation** | **Fournisseur de données** |
| Évaluation des politiques et des institutions des pays | Evaluations d’experts | Banque africaine de développement |
| Indicateurs de gouvernance durable | Regroupement de données quantitatives et d’évaluations qualitatives par des experts | Berterlsmann Stiftung |
| Indice de transformation | Enquêtes qualitatives auprès d’experts | Berterlsmann Stiftung |
| Service des risques pays | Evaluations des risques fondés sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs | Economist Intelligence Unit |
| Rapports du projet de recherche Nations en transition | Evaluation qualitative d’experts | Freedom House |
| Indicateurs des conditions économiques et de risque | Evaluation des affaires commerciales par des experts | IHS Global insight, Global Risk Service |
| Rapport annuel sur la compétitivité mondiale d’IMD | Enquête d’opinion auprès des dirigeants | Centre de la compétitivité mondiale de l’IMD |
| Political and Economic Risk Consultancy | Enquête d’opinion auprès des dirigeants | Political and Economic Risk Consultancy |
| Guide international sur les risques pays | Evaluation des risques | PRS Group |
| Évaluation des politiques et des institutions des pays | Evaluation d’experts | Banque mondiale |
| Enquête d’opinion auprès de cadres | Enquête auprès de cadre dirigeants | Forum économique mondial |
| Indice de l’État de droit | Enquête d’expert | Projet de justice mondiale |
| Projet Variétés de démocraties | Enquête d’expert | Université de Goteberg, V-Dem institue et Université de Notre Dame |

Après avoir sélectionner les données sources, le calcul de l’IPC suit 3 étapes : le rééchelonnement des données sources (standardisation des sources de données), l’agrégation des données rééchelonnées, puis la déclaration d’une mesure d’incertitude. Dans le processus, apparait également un mécanisme strict de contrôle de la qualité.

**L’indice de parité gouvernementale**

L’indice de parité gouvernementale est un indice qui représente le pourcentage de sièges parlementaires nationaux occupés par des femmes (chambres basses et hautes combinées). Les données de cet indice ont été compilées par l’Union interparlementaire (l’IUP) grâce à des informations fournies par les parlements nationaux. Les valeurs de l’indice correspondent au nombre de sièges occupés au Parlement à un moment et un pays donné.

Cet indice a été calculé de la manière suivante :

Avec chambre basse : Assemblée nationale

Chambre haute : Sénat